

DEVENIR MEMBRE CZQ

CRITÈRES D'ADHÉSION



Tout intervenant en zoothérapie répondant aux critères ci-dessous peut devenir membre de la CZQ.

- Détenir un diplôme ou une attestation d'un établissement de formation reconnu par la CZQ, afin de prouver le nombre d'heures et le contenu de la formation suivie.
- Voir les sections «Formations reconnues» et «Établissements de formation reconnus »
- S'engager à pratiquer la zoothérapie sous le couvert d'une assurance responsabilité civile et professionnelle (erreur et omission) en zoothérapie.
- Respecter le code de déontologie de la CZQ.
- Suivre 6h de formation continue par année (selon les critères de la CZQ).
- Avoir suivi (inclut dans les formations des écoles reconnues), ou suivre dans les 6 premiers mois de l'adhésion, la formation «Pour une pratique légale et professionnelle & Loi 21».
- Tout intervenant s'engage à suivre les formations nécessaires et reconnues pour chacune des espèces avec lesquelles il travaille. Cet engagement vise à assurer la sécurité, le bien-être animal et humain, ainsi que la qualité des services offerts. L'intervenant doit maintenir ses connaissances à jour et se conformer aux bonnes pratiques propres à chaque espèce.

Tout étudiant en zoothérapie répondant aux critères peut devenir membre Étudiant de la CZQ , soit :

- Être étudiant dans une des formations reconnues par la CZQ
- Détenir une preuve d'inscription à une formation reconnue



FORMATIONS RECONNUES

Depuis le 1er septembre 2019, **toutes nouvelles adhésions ainsi que les personnes désirant réintégrer la CZQ devront répondre aux nouveaux critères concernant la formation**. De même, les membres de la CZQ qui ne renouvelleront pas leur adhésion après cette date devront se soumettre au processus de reconnaissance de leur formation s'ils désirent redevenir membre.

Des frais d'analyse de dossier seront exigés.

Le candidat doit pouvoir attester sa formation sur les compétences essentielles à l'exercice de la zoothérapie : **500 heures** de formation en zoothérapie, respectant le contenu ainsi que les objectifs et compétences à atteindre dans les **5 volets suivants**:

- L'humain – 150 h
- L'animal – 150 h, dont un minimum de 75 heures avec le chien*
- L'intervention en zoothérapie (la relation d'aide) – 140 h
- Administration – 30 h
- Mise en pratique (le stage) – 30 h

**À partir du 1e janvier 2026*



ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION RECONNUS

Les établissements reconnus pour **la formation complète.**

Cégep de La Pocatière

Programme de Stratégies d'intervention en zoothérapie de 585 h
Volets 1 à 5 - (formation complète)

Cégep de Granby

Programme de Zoothérapie et interventions harmonisées
Volets 1 à 5 - (formation complète)

Le processus de RAC offert par le Cégep de Granby est également accepté

Centre Équilibre

Formation pour futurs intervenants en zoothérapie
Spécialisation en médiation avec le cheval et le chien

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent
obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à
administration@corpozootheapeute.com



ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION RECONNUS

La Corporation des Zoothérapeutes du Québec (CZQ) **reconnait la formation dispensée par l'école Synergie Plumes et Poils entre les années 2018 et 2025** comme répondant aux critères de qualité et de compétence requis pour l'adhésion à la CZQ.

Ainsi, les diplômés de cette école pour les **cohortes allant de 2018 à 2025 inclusivement** bénéficient d'une clause de reconnaissance dite "grand-père", leur permettant de devenir membres de la CZQ sans démarche supplémentaire.

À compter de l'année 2026, les diplômés de l'école Synergie Plumes et Poils devront **soumettre une demande** officielle de Reconnaissance des Acquis et des Compétences (**RAC**) afin d'évaluer la conformité de leur formation aux standards actuels de la CZQ pour l'adhésion.

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à administration@corpozootheapeute.com



ÉTABLISSEMENTS VOULANT SE FAIRE RECONNAITRE PAR LA CZQ

L'établissement doit remplir le formulaire requis afin de procéder à l'évaluation d'un programme complet et y joindre **toutes les pièces justificatives suivantes :**

- Plan de cours pour chaque bloc de formation
- Liste des formateurs accompagnée de leur CV respectif
 - Exemple d'attestation remise aux étudiants
 - Exemple de grille d'évaluation
 - Politique d'éthique
- Liste de minimum dix (10) finissants par cohorte ou par année, accompagnée d'une note confirmant que les étudiants ont été informés qu'ils seront contactés par la CZQ dans le cadre du processus d'évaluation.

Le coût d'évaluation d'un programme complet de formation est de 250\$.

Les demandes de reconnaissances qui seront acceptées par le Conseil d'administration sont publiées sur le site internet.

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à **administration@corpozootherapeute.com**



RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Vous voulez faire reconnaître votre expérience et/ou autre formation que celles déjà reconnues pour devenir membre de la CZQ ?

Les professionnels du domaine de la relation d'aide faisant partie de leur ordre professionnel pourraient se faire valider les volets 1.

Veuillez communiquer avec nous pour connaître les démarches que la reconnaissance des acquis implique.

Toute personne désirant devenir membre régulier ou nouveau diplômé, mais n'ayant pas reçu sa formation d'un Établissement de formation reconnu peut déposer une demande de reconnaissance de sa formation individuelle si celle-ci comprend les cinq (5) volets. **Le coût d'évaluation d'une RAC est de 75\$ et requiert que le candidat complète les documents demandés. Le dossier doit être complet pour débiter l'évaluation.** Si un refus est émis, une seule réévaluation est permise sans frais. Si d'autres réévaluation étaient requises, celles-ci seront facturées au taux initial de 75\$.

Vous devrez vous acquitter des **frais de 75 \$ pour l'étude de votre dossier** et nous faire parvenir vos attestations, ainsi que tous les plans de cours s'y rattachant à **administration@corpozootherapeute.com** afin que nous puissions étudier votre dossier.

Le comité se rencontre 1 fois par mois, pour l'étude des dossiers.

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à **administration@corpozootherapeute.com**

